

**“ à propos de, à ce propos, à propos : évolution du
14ème au 16ème siècle**

Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Sophie Prévost. “ à propos de, à ce propos, à propos : évolution du 14ème au 16ème siècle. Langue française, Armand Colin, 2007, pp.108-126. halshs-00337470

HAL Id: halshs-00337470

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00337470>

Submitted on 7 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A PROPOS¹ DE X / A CE PROPOS / A PROPOS : **EVOLUTION du 14^{ème} au 16^{ème} siècle**

Sophie Prévost (Lattice-UMR 8094, CNRS/ENS)

Les marqueurs de topicalisation² constituent en français une vaste famille, qui regroupe aussi bien des expressions à base nominale (*au sujet de, à propos de, au regard de...côté, niveau...*) qu'à base verbale (*en / pour ce qui concerne, pour ce qui est de...*). Leur fonction discursive consiste à (ré)introduire un référent accessible du point de vue cognitif (ne serait-ce que par inférence), qui fera l'objet d'une prédication dans l'énoncé qui suit.

L'émergence et l'évolution de ces constructions – toutes de formation française à l'exception de *quant à* hérité du latin (*quantum ad*) – ont donné lieu à un certain nombre de travaux, qu'il s'agisse d'études générales³, ou de l'analyse détaillée d'expressions spécifiques⁴. On a ainsi pu mettre au jour deux phénomènes caractéristiques de la constitution des topicalisateurs, que l'on pourrait considérer comme opposés au regard de la grammaticalisation. Ainsi, en ce qui concerne l'expression même, on observe que ses composantes perdent leur indépendance et qu'elles s'affaiblissent sémantiquement (perte du sens premier) : ce « figement » correspond bien à la définition traditionnelle de la grammaticalisation. Mais pour ce qui est du fonctionnement de l'expression vis-à-vis du reste de l'énoncé, se dessine au contraire, non une progression vers une plus grande intégration, mais un mouvement en trois étapes vers une indépendance accrue⁵. Une telle évolution n'est cependant pas incompatible avec la grammaticalisation, si l'on envisage cette dernière dans une perspective large, qui prend en compte les changements de catégorie morpho-syntaxique.

Le mouvement correspond au déplacement d'un élément depuis une position postverbale dans laquelle il a un statut intraprédicatif (souvent un circonstant de domaine dans une relation de dépendance plus ou moins forte vis-à-vis du verbe) vers une position préverbale (souvent initiale) dans laquelle la fonction reste généralement identique, avant d'évoluer vers celle d'introducteur de topique. Il s'agit là du mouvement mis au jour par Traugott (1982), considéré comme caractéristique d'une grammaticalisation « large », et qui consiste en une évolution du niveau propositionnel au niveau pragmatico-énonciatif, en passant par un niveau textuel⁶, les trois étapes n'étant pas nécessairement successives : les étapes 1 et 2 coexistent souvent, tandis que l'étape 3 est plus tardive (mais n'exclut pas le maintien des étapes 1 et 2, au moins pour certaines expressions).

Que la formation des topicalisateurs doive être considérée comme un cas exemplaire de grammaticalisation ne va cependant pas de soi, certains aspects de ce processus pouvant être versés au compte de la lexicalisation, comme on le verra à la fin de cet article.

Parmi les différents marqueurs de topicalisation, on s'attachera ici à l'expression *à propos de*. Eponyme de la notion d'... « à-propos » associée au sémantisme des marqueurs de topicalisation, cette expression a fait l'objet de travaux portant sur le français moderne (voir

¹ Les graphies rencontrées dans le corpus sont nombreuses : nous prenons *propos* comme graphie de référence. De même nous prenons *à* comme graphie de référence pour la préposition (on rencontre aussi la forme *a*).

² Nous parlerons aussi de « topicalisateur » et d' « introducteur de topique ».

³ Voir entre autres Combettes 2003 et Combettes et Prévost 2001.

⁴ Voir entre autres Combettes 2001 et Prévost 2003

⁵ Ce mouvement en trois étapes s'observe d'ailleurs – au moins partiellement – pour l'évolution d'autres catégories, en particulier celle des adverbiaux modalisateurs.

⁶ A la valeur intraprédicative présente en position postverbale, s'ajoute fréquemment une valeur textuelle de liaison avec le contexte précédent.

en particulier Porhiel 2001, Peroz 2003 et Molinier 2003), mais elle n'a pas suscité, à notre connaissance, d'étude approfondie portant sur son émergence et son évolution.

La perspective de l'analyse sera en fait double. On s'attachera certes à décrire l'apparition du marqueur de topicalisation à *propos de*, mais l'on envisagera aussi le développement de deux autres expressions qui lui sont directement liées, à *ce propos* et à *propos*, ainsi que la relation qu'entretiennent les trois expressions.

Nous avons pris le parti d'examiner les prémices des différentes locutions bâties sur *propos*, et avons donc choisi le 14^{ème} siècle comme point de départ. Pour des raisons de place, nous avons restreint la période considérée à trois siècles : du 14^{ème} au 16^{ème} siècle, laissant donc de côté des aspects qui peuvent se développer ultérieurement.

1. HISTOIRE ET USAGES MODERNES

Déverbal du verbe *proposer*, le nom *propos* (réfection de *purpos* : 1180) apparaît au milieu du 13^{ème} siècle. Tout d'abord attesté avec le sens de « dessein, intention, résolution délibérée » (qui s'est maintenu jusqu'à nos jours), le substantif acquiert à partir de 1380 (en relation avec l'emploi de *proposer* comme verbe de parole) le sens de « ce dont on parle, ce dont il est question dans un ouvrage » (valeur dont découle l'expression à *propos* : « à bon escient »). Selon le *Robert-Dictionnaire historique de la langue française*, la locution prépositionnelle à *propos de*, « au sujet de », n'apparaît qu'en 1580, chez Montaigne. Nous verrons que l'on rencontre en fait des occurrences bien plus précoces. Apparaissent aussi (les dates ne sont pas spécifiées) à *ce propos*, en tête d'énoncé pour introduire ce qui va suivre, et, avec ellipse, à *propos*, pour introduire, toujours selon le *Robert historique*, un sujet lié à ce qui vient d'être dit. Par métonymie, *un/des propos* désigne depuis le 16^{ème} siècle les paroles dites au sujet de quelque chose ou de quelqu'un.

En français moderne, les valeurs des trois expressions associées à « ce dont on parle, sujet » sont en partie liées à leur position dans l'énoncé⁷. Nous en rappellerons brièvement les traits majeurs, en renvoyant aux articles de Porhiel (2001), Peroz (2003) et Molinier (2003) pour une analyse détaillée.

A propos de, en position postverbale (*dire du mal à propos des gens, s'inquiéter à propos du chômage*), correspond à un circonstant de domaine, sa fonction étant de spécifier le domaine concerné par le procès. En position initiale, l'expression fonctionne désormais comme un « marqueur de topicalisation ». Péroz (p. 415-416) remarque que la locution n'effectue pas nécessairement la reprise directe d'un référent précédemment évoqué, mais qu'elle peut reprendre une notion, avec alors une perte de la détermination (« ... comme le dos d'une hyène. *A propos de bêtes féroces*, aujourd'hui nous avons vu pour la première fois *plusieurs crocodiles* »). *A propos de* permet dans ce cas le passage d'une occurrence spécifique à une autre. Il nous semble que les autres topicalisateurs, y compris *au sujet de* pourtant proche sémantiquement, ne permettent pas un tel enchaînement.

A ce propos, en position postverbale, a un fonctionnement proche de celui de *à propos de*, mais il ne peut compléter qu'un verbe de « dire »⁸. Déplaçable, il peut avoir une valeur analogue en position préverbale :

1. La grippe fait des ravages cet hiver. On m'a dit à ce propos que le virus est très virulent

⁷ Nous laissons donc de côté les sens de « intention », de « paroles », et de « de manière opportune ».

⁸ Formulation un peu restrictive à notre avis : *j'ai lu / je connais à ce propos un article intéressant ; j'ai plein d'idées à ce propos*.

1bis. La grippe fait des ravages cet hiver. A ce propos on m'a dit à que le virus est très virulent

Toutefois sa position initiale et la référence plus directe qu'il établit de ce fait avec le ou les énoncé(s) précédent(s) en font ce que Molinier appelle un « complément de propos thématique »⁹ : il érige ce qui précède en « thème » discursif (c'est précisément la valeur du terme *propos*), et en fait un « topique », c'est-à-dire une base de prédication pour l'énoncé.

Comparant à *propos de Y* et à *ce propos* dans cette position, Peroz souligne la proximité entre les deux expressions, à ceci près que la seconde effectue une reprise, non pas d'un terme de la proposition, mais de son contenu même.

En cette même position, *à ce propos*, fonctionne aussi comme un « marqueur énonciatif de transition » (Molinier), permettant au locuteur de « rattacher à l'énoncé qui précède un nouvel énoncé qui ne lui est lié que par association d'idées » et « de prévenir l'effet de coq à l'âne qui pourrait être ressenti par l'allocutaire (Molinier 2003 : 23-24).

Enfin, *à propos*, en position initiale, signale généralement un changement brusque – et sans préavis – de thème discursif. Molinier parle de « marqueur énonciatif de rupture ou d'intervention »¹⁰, chargé de prévenir un effet de coq-à-l'âne. Comme le souligne Peroz, la locution introduit une « idée qui semble s'imposer à la conscience du locuteur comme le rappel inopiné d'une idée oubliée » (p. 417). D'une manière quelque peu paradoxale, *à propos* suppose et désigne une continuité... qui n'est accessible qu'au seul locuteur¹¹ ! Il y a là une sorte de coup de force rhétorique, qui oblige l'interlocuteur à établir lui aussi cette continuité, ou au moins à l'admettre, par respect du principe de cohérence. Molinier signale que, jusqu'au 17^{ème} siècle, les emplois de *à propos* sont les mêmes que ceux de *à ce propos*, l'accent mis sur l'introduction d'un nouveau thème (et le passage au second plan du rattachement au thème précédent) ne se développant qu'à partir de cette époque. L'examen de notre corpus permettra de vérifier cela.

Notons enfin qu'en position postverbale, *à propos* a un sens tout à fait différent, puisqu'il signifie « de manière opportune, qui convient », qu'il s'agisse d'une action humaine ou de la venue d'un événement.

2. PRESENTATION DU CORPUS ET QUANTIFICATION GENERALE DES DONNEES

Que les marqueurs de topicalisation apparaissent pour la plupart en moyen français seulement n'a rien de surprenant : ces expressions se trouvent préférentiellement dans des textes argumentatifs et informatifs, or, pour la plupart, ceux-ci étaient auparavant rédigés en latin. De fait les recherches effectuées dans les textes d'ancien français de la BFM¹² se sont révélées vaines en ce qui concerne les expressions que nous intéressent, et les rares occurrences du nom *propos* qui s'y trouvent ont le plus souvent le sens de « dessein », « résolution ».

Pour la période du moyen français, nous avons utilisé la base du DMF¹³, qui couvre les 14^{ème} et 15^{ème} siècles. Elle est composée de 218 textes, qui regroupent près de 7 millions d'occurrences. Après élagage de toutes les occurrences indésirables, il est resté 295 occurrences de *propos* correspondant aux expressions qui nous intéressent. S'il est évidemment intéressant et nécessaire d'avoir des éléments d'information sur le corpus

⁹ Notons que l'on retrouve ici, en synchronie, deux des étapes mises au jour pour le fonctionnement de certaines expressions, dont les marqueurs de topicalisation.

¹⁰ L'expression, qui s'apparente souvent à une interjection, a des emplois voisins de ceux de « au fait ».

¹¹ Et pas toujours de manière consciente ... tant les cheminements de la pensée peuvent être complexes.

¹² BFM – Base de Français Médiéval, Lyon, UMR ICAR / ENS-LSH, 2005, <<http://bfm.ens-lsh.fr>>.

¹³ DMF – Base du Dictionnaire de Moyen Français, UMR7118 ATILF / Nancy2, <<http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>>

interrogé¹⁴, il est tout aussi instructif de considérer le corpus « d'arrivée », constitué des occurrences relevées. Ainsi, sur les 218 textes (environ 7 millions d'occurrences), seulement 29 (soit 21 auteurs) contiennent l'une des expressions, et les occurrences sont en outre concentrées chez trois auteurs (195 sur 295, soit les deux tiers) : 42 occurrences chez Daudin (*De la érudition*, 1360), 62 chez Oresme (*Commentaire du Livre d'Ethique d'Aristote* et *Le livre du ciel et du monde*, 1370), et 91 chez Christine de Pizan (*Livre de mutacion de Fortune*, *Livre de longue estude*, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, *Livre des trois vertus*, *Livre de Paix*, *Epistre de la prison de vie humaine*, écrits entre 1400 et 1416). Les textes de ces trois auteurs correspondent certes à de gros corpus, mais d'autres textes de la même taille voire plus importants ne présentent que de rares occurrences. C'est le cas pour le texte de Froissart : presque quatre fois plus long que celui de Daudin, à peine plus petit que les corpus d'Oresme ou de Pizan, il ne contient qu'une seule occurrence ! Nous verrons plus bas que certains textes présentent par ailleurs des schémas de construction récurrents.

Pour la période suivante, nous avons interrogé la base de Frantext¹⁵, qui regroupe pour le 16^{ème} siècle 148 textes (5,6 millions d'occurrences) correspondant à 75 auteurs (dont 13 anonymes). Nous avons relevé 131 occurrences de l'une des expressions, cela dans 35 textes (soit 30 auteurs). Il faudrait certes affiner la description quantitative et qualitative de chacun des corpus – et des sous-corpus que constituent les occurrences relevées – pour pouvoir comparer rigoureusement les deux séries de résultats¹⁶, ce que nous ne ferons pas ici. On soulignera simplement que, alors que les occurrences relevées sont presque deux fois moins nombreuses au 16^{ème} siècle¹⁷ que pour la période précédente, elles apparaissent dans davantage de textes, et il ne se produit par ailleurs pas de phénomène de concentration dans quelques textes comme nous avons pu le constater pour les 14^{ème}-15^{ème} siècles.

En ce qui concerne la répartition des expressions, on notera que *à ce propos* s'impose très largement, quelle que soit la période considérée, représentant 75% (221 occurrences) de l'ensemble pour le moyen français, et 73.3% (96 occ.) du total pour le 16^{ème} siècle. En seconde position, mais nettement derrière, on trouve *à propos de* : 17.5% (52 occ.) pour le moyen français, et 14.5% (19 occ) pour le 16^{ème} siècle. Enfin, la fréquence de *à propos* est de 7.5% (22 occ.) pour la première période, et de 12.2% (16 occ.) pour la seconde.

Le tableau ci-dessous synthétise les données présentées ci-dessus :

	14 ^{ème} -15 ^{ème} siècles	16 ^{ème} siècle
Taille du corpus interrogé	6 790 794 occurrences 218 textes	5 599 061 occurrences 148 textes
Textes avec occurrences	29 textes (21 auteurs)	35 textes (30 auteurs)
Nombre d'occurrences	295	131
<i>à ce propos</i>	221 (75% des 295 occ.)	96 (73.3% des 131 occ.)
<i>à (ce) propos de</i>	52 (17.5%)	19 (14.5%)
<i>à propos</i>	22 (7.5%)	16 (12.2%)

Pour chacune des expressions, nous envisagerons les différents schémas dans lesquels elle apparaît, en nous appuyant sur deux critères qui se sont révélés pertinents pour rendre compte de la valeur sémantico-pragmatique des expressions et de son évolution.

¹⁴ Ici réduits au minimum. Pour de plus amples informations nous renvoyons au site de la base (cf. note 14)

¹⁵ Frantext, UMR7118 ATILF / Nancy2, < <http://www.frantext.fr> >

¹⁶ Voir Prévost (2005) et les références qui s'y trouvent pour la question de la représentativité des corpus.

¹⁷ En valeur absolue et en valeur relative rapportée à la taille totale du corpus.

Il s'agit tout d'abord de la position de l'expression, et nous distinguerons pour cela entre position préverbale, souvent initiale, et position postverbale (ou post- terme « recteur », puisque l'expression « dépend » parfois d'un nom). Le possible détachement en tête n'est guère facile à repérer, la ponctuation étant souvent due aux éditeurs modernes, au moins pour la période la plus ancienne. Le second critère de classement repose sur le sémantisme du verbe. Disons pour l'instant que l'on peut distinguer les verbes qui touchent à la parole, à la pensée, au jugement, et les autres, et que cette distinction trouve un écho du côté de la relation qu'entretiennent – en termes de rection – verbe et expression en *propos*.

Nous envisagerons en premier lieu *à ce propos*, expression à la fois la plus ancienne et la plus fréquente.

3. A CE PROPOS

C'est en effet l'expression la plus ancienne dans notre corpus, et de loin la plus fréquente. Elle apparaît très majoritairement en position préverbale (et le plus souvent initiale) : dans 69.2% des cas aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles, dans 64.5% des cas au 16^{ème} siècle. La prévalence continue de cette position dissimule cependant une évolution notable sur le plan sémantico-pragmatique, comme nous le verrons en envisageant les différentes configurations dans lesquelles l'expression peut se trouver.

3.1. A ce propos + verbe dire + sujet d'autorité

Il s'agit d'un schéma récurrent et particulièrement fréquent dans les textes de moyen français¹⁸ : les 104 occurrences représentent en effet 47% de l'ensemble des *à ce propos*, chiffre qui tombe à 11.5% (11 occurrences) au siècle suivant. En voici un exemple chez Daudin :

2. A laquele chose <il>¹⁹ vault moult ajouter exemples manifestes, selonc le dit de Varron : « Tres clere maniere de enseigner est ajouter exemples ». *A ce propos dist Aristote* ou <au> premier livre de Methafisque : « La chose dont nous sommes acoustumés doit on au corage appliquer, che <ce> qui est au dehors est inconvenient ». (J. Daudin, *De la erudition*, chap. 3, p. 22, 1360)

On soulignera le caractère exclusif de cette construction chez cet auteur (42 occurrences), avec seulement de rares variantes du côté du verbe (par exemple : « *A che propos est le dit de Senegue* dessus dit : « ... » », chap. 10, p. 69), ou du point de vue syntaxique. En effet, si l'ordre « *a ce propos* – V – S » est le plus fréquent, on rencontre néanmoins d'autres configurations (6 exemples en tout), que le sujet soit préverbal ou que *à ce propos* soit postverbal, comme dans l'exemple suivant :

3. A che s'acorde le dit de l'Apostre : « Assaiéz <essayez> toutes choses et puis vous tenés a che qui est bon ». *Encore dist a che propos saint Jerome* : « J'aroie tous lé volumes ou livres des traiteurs, afin que, par la diligence de erudition, je peusse oster la tardiveté de mon engin. (ibid., chap. 16, p. 114)

On relève un schéma identique chez C. de Pizan, un demi-siècle plus tard, à 11 reprises :

¹⁸ Même si elle n'y apparaît que dans 8 textes, présentant donc une fréquence élevée dans ceux-ci.

¹⁹ Nous proposons entre chevrons une traduction des termes un peu obscurs pour le locuteur moderne, ou une explicitation.

4. Dit le Archita Tarentin que se <si> un homme avoit esté ou <au> ciel <ce> lui seroit grant durté s'il ne pavoit dire à aucun les merveilles que veues y avoit, <ce> qui est à entendre que c'est naturel et convenable plaisir à homme parler et deviser à autres. *A se <ce> propos dit Aristote* : Homme de sa nature est civil, c'est que il converse volentiers gens. (C. de Pizan, *Le livre de la paix*, partie 2, chap. 14, p. 106, 1412)

Cinquante ans plus tard, la construction est quasi systématique (19 occurrences sur 20) dans *Jehan de Saintré* :

5. C'est a dire, mon ami : Combien que tu soies bon, se tu es orgueilleux tout est gasté : ton seul orgueil te dampne. *Et a ce propos encores dit Trimides le philosophe* : Ut non infleris, memor esto quod morieris; unde venis cerne, quo vadis, te quoque sperne. (A. de la Sale, *Jehan de Saintré*, p. 18, 1456)

Ces constructions ont pour caractéristique d'introduire un discours direct (parfois en latin) ou indirect, qui constitue un commentaire, un jugement sur le contenu propositionnel précédent (souvent une sentence ou une citation). Le sujet du verbe, que ce soit un philosophe, un saint... a ceci de particulier qu'il s'agit d'un personnage qui fait autorité, qui confère donc à l'énoncé une fonction testimoniale.

Ladite fonction est quelque peu tournée en dérision dans *Les evangiles des quenouilles*, qui retranscrit, sur le mode ironique, les propos de « six matrones sages et prudentes », vrai répertoire de croyances populaires :

6. S'ensieut <s'ensuit> la continuation des Euvangiles faittes le mercredy soir. Glose. *A ce propos dist Geffrine Tost Preste* que, qui ne fait dire le benedicité a son disner, le dyable invisiblement siet a celle table et y boit et mengue <mange>. (*Les evangiles des quenouilles*, 1, p.98, 1466)

La construction se raréfie au siècle suivant : on n'en dénombre plus que 11 occurrences (11.5%), assez concentrées chez deux auteurs (Du Saix et Brués) :

7. Semblablement celui qui a l'esprit meschant et depravé, devient souvent plus meschant, par ce qu'on luy a enseigné. *Et à ce propos la Sainte Escriture dit*, la sagesse n'entrera jamais dans l'ame maligne. (Guy de Brués, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, p. 237-238, 1557)

L'antéposition du sujet au verbe devient plus fréquente, mouvement qu'il faut probablement mettre en relation avec l'évolution générale de l'ordre des mots et la généralisation de l'ordre sujet-verbe.

Dans le type de construction envisagé ci-dessus, *à ce propos* fonctionne comme un circonstant de domaine, quelle que soit sa position : la position préverbale ne nous semble en rien le signe d'un lien moins étroit avec le verbe. Elle peut se justifier par deux raisons corrélées : à l'époque, l'ordre des mots est encore assez souple en ce qui concerne les fonctions syntaxiques, et ce type de complément peut donc facilement s'antéposer au verbe. La contrainte du verbe en seconde position étant cependant en recul, on ne s'étonnera pas de trouver des sujets postverbaux aussi bien que des sujets préverbaux, en particulier dans les textes les plus tardifs. Nous ne nous risquerons pas en revanche à expliquer pourquoi, chez un même auteur (Daudin par exemple), toutes choses semblant égales par ailleurs, on trouve parfois « (X) *à ce propos* V S », et parfois « S V *à ce propos* » ou « S *à ce propos* V » : sans doute faut-il laisser place, aussi, à la variation stylistique. La souplesse grammaticale de l'ordre des mots permet la position préverbale de *à ce propos*, mais il reste à décider ce qui motive celle-ci. Probablement s'agit-il du caractère anaphorique du complément, dont le déterminant démonstratif établit un lien étroit avec ce qui précède, lien que vient encore

renforcer la proximité dans le texte, le tout rendant compte de la relation étroite entre le « commentaire » introduit par le verbe *dire*, et le « commenté » qui se trouve dans l'énoncé précédent.

3.2. *A ce propos* : autres verbes, autres sujets...

Il n'est pas possible ici de dresser la liste exhaustive des autres configurations dans lesquelles entre *à ce propos* (les cas de détachement seront envisagés plus loin) : nous ne mentionnerons que les grandes tendances.

L'ensemble de ces cas représente en moyen français 50.2% (111 occ.) des occurrences de *à ce propos*, et 70.8% (68 occ.) de ce même ensemble au 16^{ème} siècle. La position initiale – ou au moins préverbale – reste majoritaire en moyen français, avec une fréquence de 63%, chiffre qui descend à 50% pour le 16^{ème} siècle. Cette baisse n'est cependant pas assez forte pour que l'on puisse en tirer de sérieuses conclusions. Il se peut fort qu'elle résulte de l'évolution générale de l'ordre des mots.

Certains des exemples sont assez proches de ceux envisagés précédemment : on y retrouve en effet une sorte de commentaire ou d'exemplification par un sujet qui fait autorité, mais le schéma syntaxique est cependant moins rigide :

8. ... et comme tel vice soit à Dieu ainsi comme insouffrable, avons en toutes escriptures exemples de leurs trebuchemens, ce que en noz aages nous est souvent apparu et appert <apparaît> manifestement chascun jour ; *à ce propos donne exemple la sainte Escripiture* du temps que Nabugodonozor, soy veant <se voyant> en sa cité de Babiloine exaucié [...], se leva en tel orgueil et arrogance que...

(C. de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 1^{ère} partie, chap. 27, p. 75, 1404)

De tels exemples sont fréquents aussi au 16^{ème} siècle :

9. Car cela tend à nous esloigner de Dieu et le fuir ; et par ainsi est bien répugnant à pénitence, par laquelle Dieu nous convie à soy. Et *à ce propos S. Bernard donne un advertissement bien utile* : c'est que la douleur pour les péchez est nécessaire, moyennant qu'elle ne soit point continuelle.

(J. Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, livre 3, chap. 3, p. 82, 1560)

Les autres énoncés présentent des variations touchant au verbe et/ou au sujet. On trouve ainsi des verbes qui restent étroitement liés au domaine de la parole, mais s'éloignent du strict « dire », par exemple *lire*, *entendre*, *écrire*... cela toutes époques confondues :

10. ... et, qui plus est, les bestes sont de l'omme piteuses <compatissantes>. *Ad ce propotz*, nous lisons ès ystoires <dans les histoires> des Rommains comme <comment> deux loupves nourrirent ung enfant, nommé Romulus, lequel estoit donné aux bestes pour devourer ;

(J. de Bueil, *Le Jouvencel*, T.2, 2^{ème} partie, chap. 18, p. 76, 1461)

Les énoncés dont le sémantisme verbal ne relève plus du domaine langagier tout en évoquant une activité cognitive sont assez fréquents, par exemple, au 14^{ème} siècle :

11. Pour ce fu dit ou <au> proverbe rural : Le cuer fait l'euvre. Et pour ce, par exemple, *fait bien à ce propos* de rechief *ramentvoir* <rappeler> le susdit roy Charles, lequel sans faille par effect ne failli mie <ne manqua pas> à demonstrier son noble et hault courage

tres dont qu'il fut couronné qui fu en assez juene aage. (C. Pizan, *Le livre de la Paix*, 2^{ème} partie, chap. 15, p. 108, 1412),

ou bien au 16^{ème} :

12...ils disent que ce fut pour estre si extremement aggravé de travail et de faute de dormir que nature n'en pouvoit plus. Et, *à ce propos, les medecins adviseront* si le dormir est si necessaire, que nostre vie en dépende.

(M. de Montaigne, *Essais*, T1, livre 1, chap. 44, p. 272)

Parfois, en position postverbale, *à ce propos* dépend non d'un verbe mais d'un nom. Le sémantisme de celui-ci relève toujours du domaine de la parole, de l'opinion, du jugement. La construction est très rare en moyen français (6 occurrences, soit 5.4% des 111 occurrences totales) :

13. Et est aussi comme se <si> XI honmes povoient traire une nef et, le XIIe adjousté, il la traieroient et, adjousté le XIIIe, il la traieroient plus isnelement <rapidement>. Et comme dit est, par aventure, ne sont pas toutes *les raysons d'Aristote à ce propos* demonstratives.

(Nicole Oresme, *Le livre du ciel et du monde*, livre 3, chap. 3, 1370)

Elle est un peu plus fréquente au 16^{ème} siècle (8 occurrences, soit 10.3% des 68 occurrences totales) :

14. La premiere parle de ceux qui, par un babil indiscret, ont encouru peine, honte, blasme, ou reproche, où sont *trois histoires à ce propos*.

(B. Poissonot, *L'Esté*, Sommaire du contenu, p. 43, 1583)

Dans un certain nombre d'exemples, il n'y a plus de référence directe ou indirecte à une quelconque « autorité » : même si l'énoncé peut garder une valeur de témoignage, c'est le narrateur ou un « on », parfois diffus, qui témoigne, commente ou exemplifie. On rencontre des énoncés de ce type aussi bien en moyen français qu'au 16^{ème} siècle :

15. Et encore est ce le pis que quant femmes racontent aucune chose l'une a l'autre, tousjours la derreniere y adjouste plus, et acroist la bourde, et y met du sien, et l'autre encores plus. Et *a ce propos raconte l'en* <on> ung compte rural d'une bonne femme qui avoit acoustumé a soy lever matin.

(*Le Menagier de Paris*, p. 107, 1394)

16. Mais il failly à ses entreprinses et eut la teste trenchée par une femme appelée Judich. *A ce propos* <je> pourroye reciter histoires sans nombre escriptes tant es rommains et cronicques des anciens que ailleurs.

(J. de Bueil, *Le Jouvencel*, 2^{nde} partie, chap. 6, p. 120, 1461)

17. lequel eust en luy celle belle vertus de pacience et ne l'enfraindit aultrement synon qu'i leurs eust volentiers gectez de l'eaue s'il eust osez. Ores *à ce propos* je vous en vueil encor compter une petite, ce temps pendant <pendant ce temps> que la memoire en est fresche...

(Ph. De Vigneulles, *Les Cent nouvelles nouvelles*, p. 188, 1515)

Au fur et à mesure que le sémantisme verbal s'éloigne du strict « dire », le lien de *à ce propos* avec ce qui précède se relâche quelque peu : le contenu référentiel de « ce propos » devient plus diffus. En position initiale, l'expression s'achemine progressivement vers la fonction de « marqueur énonciatif de transition » (Molinier 2003). Notons qu'il s'agit d'une progression

« logique », et non chronologique, puisque différentes constructions (« dire »/autre verbe) coexistent à la même époque, y compris chez un même auteur. Selon les énoncés, l'on est du côté de la référence stricte, ou l'on tend au contraire déjà vers l'introduction de la remarque incidente (comme cela nous semble être le cas pour les énoncés 15 à 17), le parcours d'un extrême à l'autre correspondant à un continuum.

Signalons que si *à ce propos* en position postverbale peut pareillement référer de manière plus ou moins stricte à ce qui précède, il ne connaît cependant pas d'évolution sémantique aussi marquée qu'en position initiale, ne pouvant, par sa position même, postuler à l'introduction d'une remarque incidente.

3.3. Détachement et introduction de remarque incidente

Cette valeur moderne de « marqueur énonciatif de transition » reste rare en moyen français : nous n'avons relevé que 5 occurrences de ce type (sur 221 *à ce propos*), toutes au 15^{ème} siècle. C'est l'absence de verbe de parole ou référant à l'activité cognitive qui nous a permis de les repérer : *à ce propos* n'entre alors plus dans une relation de dépendance syntaxique.

Notons qu'il s'agit toujours d'introduire une « remarque incidente », et non de compenser un possible effet de coq-à-l'âne comme ce peut être le cas en français moderne : le contenu référentiel ou propositionnel du déterminant anaphorique reste accessible, comme en témoignent les exemples suivants :

18. Ce n'est pas chose estrange que les moynes hantent voluntiers les nonnains. *A ce propos* il advint nagueres que ung maistre jacobin tant hanta, visita et frequenta en une bonne maison de dames de religion de ce royaume, qu'il parvint a son intencion, laquelle estoit de coucher avec une des dames de leens [ici]. (*Les cent nouvelles nouvelles*, p. 305, 1456)

19. Et lui semble plus hault et plus honneste
Le bien qu'il a a paine et a requeste,
Et en maine plus de joye et de feste
Et mieulx le prise
Que s'il l'eust eu tout a sa belle guise,
Car Nature a en nous ceste loy mise
Que mieulx nous plaist chose a dangier conquise.
A ce propos,
Après travail nous plaist plus le repos
Et la grant soif fait boire enmy les pos,
(J. Chartier, *Le débat des deux fortunes d'amours*, p. 166, 1412)

L'exemple 19 est intéressant (outre que c'est la seule occurrence de *à (ce) propos (de)* chez l'auteur) car il s'apparente à un usage repéré par Péroz pour *à propos de* en français moderne, à savoir la reprise d'une notion qui permet le passage d'une occurrence spécifique à une autre. Ici il s'agit plus précisément d'illustrer une maxime par quelques exemples. Sans la médiation d'un acte de parole, un tel usage n'est plus possible aujourd'hui.

Au 16^{ème} siècle, les occurrences sont plus nombreuses : 14 sur 96 *à ce propos*, soit, proportionnellement, plus de quatre fois plus que pour le moyen français. En voici un exemple :

20. – De tant plus est-il à estimer, dist Longarine, qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal et ne le fait point, cestuy-là est bien heureux.
- *à ce propos*, dist Geburon, vous me faictes souvenir d'une qui avoit plus de crainte d'offenser les oeilz des hommes, qu'elle n'avoit Dieu, son honneur ne l'amour. (M. de Navarre, *L'Heptaméron*, p. 986, 1550)

L'examen de l'ensemble des données donne à penser que la position préverbale de *à ce propos* est en quelque sorte la mieux « adaptée », quelle que soit la valeur de la locution : lorsque la référence à ce qui précède est précise, la proximité textuelle entre le contenu référentiel (ou propositionnel) et *à ce propos* resserre encore le lien. À l'inverse, lorsque le lien se distend sur le plan sémantico-référentiel, cette même proximité permet de compenser ce relâchement, et, peut-être, de faciliter l'accès à ce à quoi renvoie *à ce propos*. Enfin, en tant que « marqueur énonciatif de transition », *à ce propos* a évidemment sa place en position initiale. Notons que l'évolution de l'ordre des mots a probablement eu une incidence sur la position de *à ce propos* circonstant de domaine, favorisant sa position postverbale, à l'instar de tous les compléments verbaux. Ainsi, si l'on rencontre encore la locution en position préverbale, il semble bien que la position postverbale soit devenue largement majoritaire. Il s'est donc créé une sorte de répartition complémentaire (certes non absolue) entre, d'un côté position postverbale et circonstant de domaine, et de l'autre position initiale et marqueur énonciatif de transition.

4. A PROPOS DE X

Rappelons que *à propos de X* représente en moyen français 17.5% des expressions en *propos*, et 14.5% au siècle suivant.

La locution apparaît assez tardivement et épisodiquement dans le corpus : on n'en rencontre que 3 occurrences au 14^{ème} siècle, mais elle est en revanche massivement présente chez Christine de Pizan : 47 des 52 occurrences totales ! Au 16^{ème} siècle, les 19 occurrences sont au contraire beaucoup plus diffuses.

En moyen français, la locution est en position postverbale dans 38.5% des cas, dans 42.1% au siècle suivant, chiffres légèrement supérieurs à ceux relevés pour *à ce propos*.

Signalons que la construction présente des variantes qui ont aujourd'hui disparu. On rencontre ainsi en moyen français 8 occurrences de *à ce propos de X* (1 seule au 16^{ème}), dans lesquelles on peut considérer que *ce* a à la fois une valeur anaphorique et cataphorique. Hormis le fait qu'il renforce le lien avec ce qui précède, nous ne voyons pas de motivation contextuelle aux occurrences de cette variante :

21. Par sapience gouvernoient
Yceulx, et pour ce en paix regnoient.
Et *a ce propos de sagece*
Dit ou <au> premier livre Boece
Que Platon, le quel fu le maistre
De Aristote, ...

(C. de Pizan, *Le livre du chemin de long estude*, p. 218, 1402)

4.1. Position postverbale et position préverbale

L'observation des données permet de repérer des tendances assez nettes. En position postverbale, quelle que soit la période considérée, *à propos de X* fonctionne comme un circonstant de domaine, entretenant une relation de rection plus ou moins forte avec le verbe :

22. Cy dit exemple de princes vertueux et de vie bien ordenencée, ramenant <rappelant>
à propos du roy Charles comment en toutes choses estoit bien riglé.

C. de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 1^{ère} partie, chap. 15, p. 41, 1401)

23. Timoleon se garantit *à propos de l'estrangeté de son exploit* par les larmes qu'il rendit, se souvenant que c'estoit d'une main fraternelle qu'il avoit tué le tyran ;
(M. Montaigne, *Essais*, t. 2, livre 3, chap. 1, p. 800, 1592)

En revanche, en position initiale (ou au moins préverbale), *à propos de X* revêt des valeurs différentes selon la période considérée. Ainsi en moyen français, lorsqu'elle apparaît en tête, la locution correspond majoritairement à un complément dépendant du verbe, et l'on retrouve assez souvent un type de structure fréquent avec *à ce propos*, comme dans l'exemple suivant :

24. Et se puet <peut> entendre en figure cest exemple, c'est assavoir que quant peuple vult <veut> monter plus hault qu'il ne doit, Dieu envoye entre eulx confusion qui les fait cheoir. Et pour ce, *à propos de telz gens dit trop bien Orace* que ilz sont aucuns qui se cuident avoir les yeulx plus fors que le spere du souleil, mais en eulx efforçant d'y regarder s'avuglent eulx mesmes.

(C. de Pizan, *Le livre de la paix*, partie 3, chap. 21, p. 148, 1412)

Il n'y a qu'un seul cas analogue au 16^{ème} siècle, le lien entre le verbe et *à ce propos de* étant cependant plus lâche :

25. ... luy estant jeune cleric demurant en la cité de Trieve, comme cy devant en la precedente nouvelle est recitez. Et pour ce, à present et *à ce propos de celle devant dite* je vous en vueil <veux> encor compter une d'ung gentilzhomme d'Alemaigne...

(Ph. De Vigneulles, *Les cent nouvelles nouvelles*, p. 213, 1515)

En revanche, en cette même position, on voit se développer au 16^{ème} siècle de nouveaux emplois d'*à propos de*. Parfois la locution introduit un élément qui sert de « cadre » pour la relation prédicative qui suit :

26. *A propos de ambiguité de motz qui gist en la prolotion <prononciation>* les François ont une façon de prononcer assez douce tellement que de la pluspart de leurs paroles on n'entend point la dernière

(B. des Périers, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers*, 1^{ère} partie, nouvelle 42, p. 465, 1558)

Plus fréquemment (6 cas, soit un tiers de l'ensemble), on peut considérer que l'on a affaire au marqueur de topicalisation, qui introduit ou remet au premier plan un référent accessible. La reprise pronominale atteste la nature de la structure :

27. Et *à propos des cannes et roseaux*, Calcondile en son histoire de la guerre des Turcs, recite qu'il s'*en* trouve en l'Inde Orientale qui sont de si excessive grandeur et grosseur qu'on...

(J. de Léry, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, chap. 13, p. 323, 1578)

En moyen français, on rencontre de rares exemples (4 cas) analogues à (25), et un seul cas qui s'apparente à un marqueur de topicalisation :

28. Cy dit comment le roy Charles amoit l'Université des clers, et comment elle vint à Paris. *A ce propos que le roy Charles amast science et l'estude*, bien le moustroit à sa tres amée fille l'Université des clers de Paris,...

(C. de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3^e partie, chap. 13, p. 46, 1404)

On observe donc pour *à propos de X* une évolution analogue à celle de *à ce propos*, bien que décalée dans le temps : la locution connaît d'importants changements en position initiale, passant du statut de complément régi à celui d'introducteur de cadre ou de topique. On notera l'effacement, sinon corrélé en tout cas conjoint, de toute référence explicite à l'acte de parole,

et même, dans la plupart des cas, à toute activité énonciative. Dans le corpus considéré, les emplois se répartissent assez nettement selon les époques, davantage semble-t-il que pour *à ce propos*.

4.2. *à propos de X* : nature de X

Si l'élément régi par *à (ce) propos de* est souvent nominal, on rencontre aussi des verbes, en moyen français seulement, soit à l'infinitif (11 occurrences), soit conjugués (3 occurrences, et alors introduits par *que* et non *de*, comme dans (28) ci-dessus), l'ensemble de ces cas représentant plus de 25% du total :

29. et ainsi souvent par mer et terre s'entrebatoient François et Anglois où avenoit de diverses aventures. *A ce propos de combatre en mer et eaues* parle Vegece ;
(id. , 2^e partie, chap. 38, p. 22, 1404)

Par ailleurs, lorsque l'élément X est nominal, il semble se produire une évolution du point de vue de son caractère plus ou moins défini sur le plan sémantique. Ainsi, en moyen français, il n'est pas rare (12 cas sur 38) que l'élément présente un aspect générique, ou corresponde à une notion abstraite, sans que se dégage de corrélation avec la position. C'est très nettement le cas avec *à ce propos de X* (75% des occurrences, et (21) ci-dessus en est un exemple), bien moins avec *à propos de X*, X renvoyant dans ce cas plus souvent à un référent défini et spécifique, comme c'est le cas en (22) et (24).

Signalons d'ailleurs un énoncé intéressant, puisque *à propos de X* pourrait facilement y commuter avec *à ce propos* :

31. Laquelle <la mort>, où que ce soit, ne puet estre receue ne mais <seulement> une foiz, ne <ni> li homs frappez de pluseurs plaies morir ne puet fors <sauf> d'une mort. Et *à propos de ce* dit Aristote, et à ce s'accordent tous sages, et meismement Caton en son livre, que mort qui à tous est naturel passage ne doit estre redoubtée pour bien faire...
(C. de Pizan, *Epistre de la prison de vie humaine*, chap. 4, p. 26, 1416)

Au 16^{ème} siècle en revanche, c'est la quasi-totalité des éléments introduits par la locution qui présente un caractère nettement défini (voir (23) et (25) plus haut), l'introduction d'une notion restant exceptionnelle, au moins dans notre corpus. Le développement de la fonction d'introducteur de topique a évidemment une incidence directe sur la fréquence accrue du caractère défini de l'élément introduit.

5. A PROPOS :

Des trois expressions, *à propos* est nettement la plus rare, même si sa fréquence passe de 7.5% à 12.2% entre le moyen français et le 16^{ème} siècle.

En moyen français, les occurrences de la locution sont concentrées chez deux auteurs, Pizan et Oresme, avec parfois une variante en *quant à propos* chez ce dernier. Au 16^{ème} siècle, les occurrences sont plus éparées, même si un bon nombre se trouve chez Rabelais.

5.1. A propos au sens de « à propos de » ou de « à ce propos »

A propos présente dans notre corpus des types d'emplois et des valeurs qui ont désormais disparu. La locution peut ainsi régir un complément, soit un nom, soit un verbe infinitif. On rencontre 3 occurrences de ce type en moyen français, une seule au siècle suivant :

32. ... car de tant seras tu plus prisee. *A propos ycelles gentilz femmes*, de tant que plus <elles> se humilient devers leurs mariz en honneur, obeissance et reverence, et la foy que mariage requiert, de tant croistra plus leur honneur ; ... (C. de Pizan, *Le livre des trois vertus*, livre II, chap 12, p. 164, 1405)

Beaucoup plus fréquemment, la locution s'apparente en moyen français à *à ce propos*, dont elle peut revêtir les différentes valeurs, soit qu'elle entre dans une relation de dépendance vis-à-vis du verbe :

33. ... sans laquelle avoir et tenir fermement nul ne puet plaire à Dieu n'estre sauvé, si comme dit Saint Paul. Et pourtant, *à propos dit Saint Bernart* que ceste vie mortele puet estre à un chascun figurée à la prison, ...

(C. de Pizan, *Epistre de la prison de vie humaine*, chap. 1, p. 19, 1416)

soit au contraire que le lien soit plus ou moins lâche, avec effacement possible de toute trace d'activité énonciative, ce qui apparente la construction à un introducteur de remarque incidente :

34. Et l'autre est obligacion moral tant seulement selon bonnes meurs. Et donques *a propos*, il puet estre que le pere n'est pas obligié au filz ne le filz au pere par obligacion legal, et que le pere ne pourroit contraindre son filz par les loys a lui faire aide.

(N. Oresme, *Le livre de Ethiques d'Aristote (commentaire)*, livre 8, chap. 19, p. 451, 1370)

On ne rencontre pas dans notre corpus du 16^{ème} siècle d'exemple analogue à (33). Certains s'apparentent à (34), mais penchent dans l'ensemble plus nettement du côté du marqueur énonciatif de transition, voire de rupture, cette dernière fonction n'apparaissant en revanche pas dans nos textes de moyen français.

4.2. *A propos* : marqueur énonciatif de transition et/ou de rupture ?

La fonction de marqueur énonciatif est prévalente dans les textes du 16^{ème} siècle. Il n'est cependant pas toujours aisé de décider si l'on est face à un marqueur énonciatif de transition, s'apparentant à certains usages de *à ce propos*, ou déjà face au moderne marqueur énonciatif de rupture. En français moderne la distinction entre les deux s'appuie sur leur forme, la présence de *ce* dans *à ce propos* pointant en quelque sorte vers un contenu précédent à partir duquel s'effectue la transition. Avec *à propos*, il n'y a pas de tel pointage, ce qui permet un changement brusque, sans préavis ni effet compensatoire, hormis précisément la locution elle-même, chargée de prévenir l'effet de coq-à-l'âne. Au 16^{ème} siècle, le fait que l'on puisse trouver *à propos* en lieu et place de *à ce propos* n'aide pas : il ne reste que le recours au contexte pour essayer d'évaluer si le marqueur est plutôt du côté de la transition ou de la rupture, sachant que de l'une à l'autre on a affaire à un continuum, et qu'il n'est pas toujours facile de trancher. Cela l'est d'autant moins dans certains textes qui multiplient avec jubilation les enchaînements absurdes. Ainsi chez Rabelais, et l'on ne s'étonnera pas de la fréquence chez cet auteur de *à propos*, dont les exemples illustrent bien le spectre d'emploi relativement large, depuis la transition en douceur, jusqu'à la rupture abrupte, comme en témoignent les deux exemples suivants, dans lesquels on notera en outre l'absence désormais acquise de toute référence à l'activité énonciative :

35. À quoy elle respondit :

« Quant est de moy, je ne vous hays poinct, car, comme Dieu le commande, je ayme tout le monde.

– Mais, *à propos*, (dist il), n'estez vous amoureuse de moy ? »

(F. Rabelais, *Pantagruel*, chap. 21, p. 235, 1542)

36. « Seulement me desplaist la nouveaulté et mespris du commun usaige. – La couleur, respondit Panurge, est aspre aux potz, à *propos*, c'est mon bureau, je le veulx dorenavant tenir et de près regarder à mes affaires. »
(F. Rabelais, *Le Tiers Livre*, chap. 7, p. 70, 1552)

Nous nous en tiendrons là en ce qui concerne à *propos*, tout en proposant une hypothèse pour l'émergence de sa valeur de marqueur énonciatif. Si l'expression a tout d'abord eu, en position initiale, les mêmes valeurs que à *ce propos*²⁰, l'absence du démonstratif et donc d'un lien morphologiquement explicite avec le contexte précédent a pu favoriser l'émergence de la fonction de marqueur énonciatif non plus de transition, mais de rupture.

Sans vouloir invalider les résultats mis au jour dans cette étude, il faut cependant insister sur la nécessité de les envisager avec prudence. En effet, certains types d'occurrences ne se produisent que dans quelques textes, où elles peuvent être en revanche fort nombreuses : gardons-nous de considérer comme un fait de langue ce qui n'est peut-être parfois que le fait stylistique d'un ou quelques auteurs. Ces réserves faites, il convient de replacer l'évolution des différentes locutions dans le contexte de la grammaticalisation et de la lexicalisation.

5. GRAMMATICALISATION ET LEXICALISATION

A l'issue de la description de l'émergence et de l'évolution des locutions à *ce propos*, à *propos de* et à *propos* vers un statut de marqueur de topicalisation ou de marqueur énonciatif, il convient de se demander s'il s'agit d'un processus de grammaticalisation et/ou de lexicalisation. Il est pour cela nécessaire de considérer, d'une part les mécanismes à l'œuvre, d'autre part le statut d'« arrivée » des formes.

Pour le premier point, il faut envisager l'évolution de l'expression elle-même et celle de son comportement vis-vis du reste de l'énoncé.

Sur le plan syntaxique, il se produit un phénomène de réanalyse, non pas au sein de l'expression même, mais dans le passage qui s'opère d'un complément dépendant d'un verbe vers une locution qui ne l'est plus : il s'agit bien d'une forme de reparenthésage, qui s'accompagne d'une réinterprétation sémantique. Dès lors que la locution s'émancipe du verbe, et que conjointement elle ne suppose plus nécessairement de référence à l'activité énonciative, on voit s'étendre ses contextes d'emplois.

Le figement interne, autre mécanisme typique de la grammaticalisation, n'intervient que dans une faible mesure, pour à *ce propos* et à *ce propos de* : les variations telles que à *ce même propos (de)* ne sont en effet possibles qu'en emploi de circonstant de domaine (postverbal ou préverbal), et non de marqueur énonciatif ou de topicalisateur. Du point de vue de la relation de l'expression vis-à-vis du reste de l'énoncé, on observe à la fois une fixation en position initiale, et une indépendance accrue à l'égard du reste de l'énoncé. On considère généralement qu'il s'agit de l'étape ultime d'un mouvement en trois étapes, les deux premières (complément régi postverbal et préverbal) coexistant souvent, et pouvant par la suite cohabiter avec la troisième (c'est le cas en français moderne pour à *ce propos*).

Sur le plan sémantique, on assiste, pour les deux marqueurs énonciatifs, à un affaiblissement du sens concret, en particulier pour le marqueur de rupture, qui en viendra à fonctionner comme une interjection. C'est beaucoup moins vrai pour le marqueur de topicalisation, puisque *propos* y garde le sens qu'il a en tant que circonstant de domaine.

²⁰ Il reste cependant à expliquer pourquoi se sont développés des emplois sans le démonstratif : peut-être serait-il intéressant pour cela d'essayer d'établir un lien avec les emplois postverbaux relevant d'un autre sémantisme.

Les différents mécanismes présentés ci-dessus incitent à voir dans l'évolution des trois expressions un fait de grammaticalisation, même si au moins l'un deux, le figement interne, caractérise aussi les faits de lexicalisation.

Sur le plan pragmatique se produit un phénomène de subjectification, typique de la grammaticalisation. Nous en adoptons la définition proposée par Traugott :

« 'Subjectification' refers to a pragmatic-semantic process whereby 'meanings become increasingly based in the speaker's subjective belief / state / attitude toward the proposition' » (1995 : 31).

L'émergence des deux marqueurs énonciatifs s'accompagne bien d'un tel phénomène : en les employant, le locuteur adopte en effet une attitude métatextuelle vis-à-vis de son énoncé, puisqu'il le commente en en signalant – à l'aide précisément de l'une des locutions – le caractère de transition ou de rupture vis-à-vis de ce qui précède. L'effet n'est pas le même pour le marqueur de topicalisation. L'extraction d'un référent afin d'en faire une base de prédication pour ce qui suit peut néanmoins, en raison de l'acte d'explicitation dudit référent, être considérée comme une empreinte de l'activité énonciative du locuteur. Il reste que c'est aussi – et même peut-être davantage – sur le plan textuel que se situe selon nous la fonction du topicalisateur, plan qui intervient aussi dans le fonctionnement des marqueurs énonciatifs, dont le rôle dans le maintien de la cohésion textuelle a été souligné. Notons à cet égard que les emplois de topicalisateur et de marqueurs énonciatifs font passer les locutions du plan de la grammaire phrastique à celui de la grammaire textuelle.

La mise en œuvre des mécanismes présentés ci-dessus, en particulier ceux qui se situent sur le plan sémantico-pragmatique, incite à considérer l'évolution des expressions comme relevant bien de la grammaticalisation, même si le processus de figement interne intervient aussi dans les cas de lexicalisation.

Il reste à ce propos à s'interroger sur le statut d'« arrivée » des formes, avec une double question. Il s'agit tout d'abord de savoir si les emplois de topicalisateur et de marqueurs énonciatifs de transition et de rupture sont plus « grammaticaux » que ceux de circonstanciés de domaine. Le caractère métatextuel et la dimension énonciative qui les sous-tend nous incite à les considérer effectivement comme tels. En second lieu, il s'agit de savoir si l'on peut faire des nouveaux emplois des cas de lexicalisation, en retenant la définition proposée par Brinton et Traugott (2005 : 96) : « the change whereby in certain linguistic contexts speakers use a syntactic construction or word formation as a new contentful form with formal and semantic properties that are not completely derivable or predictable from the constituents of the construction or the word formation pattern ». Or selon nous, il n'y a pas émergence, à l'issue de l'évolution, de nouvelles expressions complexes : il s'agit bien des mêmes, qui ont certes connu des changements, principalement sur le plan sémantico-pragmatique, mais pas au point que leur sens ne soit plus dérivable des composantes.

Par conséquent, tant du point de vue du processus que de son résultat, nous avons bien affaire à des cas de grammaticalisation.

Bibliographie

Bases utilisées :

BFM – Base de Français Médiéval [En ligne]. Lyon : UMR5191 ICAR / ENS-LSH, 2005, <<http://bfm.ens-lsh.fr>>

DMF – Base du Dictionnaire de Moyen Français, UMR7118 ATILF / Nancy2, <<http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>>

Frantext, UMR7118 ATILF / Nancy2, <<http://www.frantext.fr>>

- Brinton L. J. et Traugott E. C. (2005) *Lexicalization and Language Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Combettes B. (2001) « Un cas de grammaticalisation : *pour ce qui regarde* », in *Mélanges Riégel*, Université Marc Bloch, Strasbourg
- Combettes B. (2003) « Les marqueurs de topicalisation en français : un cas de grammaticalisation » in *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, B. Combettes, A. Theissen et C. Schnedecker (éds.), Paris, Honoré Champion , p. 149-167
- Combettes B. et Prévost S. (2001) « Evolution des marqueurs de topicalisation », *Cahiers de Praxématique*, n° 37, p. 103-124
- Molinier C. (2003) « Connecteurs et marqueurs énonciatifs. Les compléments figés formés à partir du nom *propos* », *Linguisticae Investigationes*, n° 26 (1), p. 15-31
- Peroz P. (2003) « Sur *à propos* de et la valeur d' « à-propos » de *sur*. Proximité sémantique et construction du sens », in *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, B. Combettes, A. Theissen et C. Schnedecker (éd.), Paris, Honoré Champion , p. 409-423
- Porhiel S. (2001) « *Au sujet de* et *à propos de* – une analyse lexicographique, discursive et linguistique », *Travaux de Linguistique*, n°42-43, p. 171-181
- Prévost S. (2003) « *quant a* : analyse pragmatique de l'évolution diachronique (14^{ème}-16^{ème} siècles) », in *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, B. Combettes, A. Theissen et C. Schnedecker (éd.), Paris, Honoré Champion , p. 443-459
- Prévost S. (2005) « Exploitation d'un corpus de français médiéval : enjeux, spécificités et apports », in A. Condamines (éd) *Sémantique et corpus*, Paris : Hermès/Lavoisier, p. 147-176
- Prévost S. (sous presse) « Grammaticalisation, lexicalisation et dégrammaticalisation : des relations complexes », *Cahiers de Praxématique*, 46
- Traugott E. C. (1982) « From propositional to textual and expressive meanings : some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization », *Perspectives on Historical Linguistics*, W. P. Lehmann et Y. Malkiel (éd.), Amsterdam, Benjamins, p. 245-271.
- Traugott E. C. (1995) « Subjectification in grammaticalisation », *Subjectivity and subjectivisation in language*, D. Stein et S. Wright S. (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, p. 31-54
- Traugott E. C. and Dasher R. (2002) *Regularity in semantic change*, Cambridge, Cambridge University Press